

Le CSA rappelle aux médias le principe d'équité du temps de paroles entre les différents candidats à l'élection présidentielle

Après avoir appelé les chaînes de télévision à réduire la place accordée sur leurs antennes à MM. Chirac et Jospin, le CSA a constaté au terme de son assemblée plénière du 26 mars dernier une inversion de tendance quant à la répartition entre les temps cumulés accordés à ces deux candidats et ceux dont ont bénéficié les autres candidats. Y voyant un résultat encourageant de ses précédentes interventions, le Conseil a demandé aux chaînes d'accentuer ces efforts vers l'équité jusqu'au début de la campagne officielle le 5 avril prochain, sans oublier plusieurs candidats qui ne disposent à ce jour encore que d'un temps de parole trop réduit (communiqué n° 479 du CSA).